



**Les tarifs : à compter de la rentrée 2018 :**  
**Nouveaux tarifs : étude – accueils matin et soir :**

Activité	Tarif
<b>Restauration scolaire</b>	
Repas enfants Cormeillois	5.00 €
Enfants hors commune	7.20 €
Absence non justifiée	3.30 €
Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	2.00 €
<b>Etude surveillée de 17 h 00 à 18 h 00 (avec prise en charge dès 16 h 30)</b>	
Activité tarifée à la séance	2.10 €
<b>Accueil matin – soir</b>	
Matin de 7 h 30 à 8 h 20 (facturé à la séance)	1.40 €
Soir (activité tarifée à la ½ heure) :	0.70 € la ½ heure



**Familles Cormeilloises de 3 enfants et plus :**

**Abattement de 10 % sur l'ensemble des prestations sous réserve que chacun des enfants soit inscrit dans au moins une des activités proposées.**

#### Coordonnées de l'école :

Eco-École Jean Jaurès

Directeur : M. Sébastien MIOT

51 rue Curie - 95830 Cormeilles-en-Vexin

Tél. : 01 34 66 43 89 Site : <http://www.ec-jaures-cormeilles.ac-versailles.fr/>

#### Le calendrier scolaire :

<b>Rentrée des classes</b>	<b>Lundi 3 septembre 2018</b>
Toussaint	Fin des cours : samedi 20 octobre 2018 Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018
Noël	Fin des cours : samedi 22 décembre 2018 Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019
Hiver	Fin des cours : samedi 23 février 2019 Reprise des cours : lundi 11 mars 2019
Printemps	Fin des cours : samedi 20 avril 2019 Reprise des cours : lundi 6 mai 2019
Été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE CORMEILLES EN VEXIN**

95830 VAL D'OISE

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66..41.63

Courriel : mairie-cormeillesenvexin@orange.fr

# RENTRÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

**INSCRIPTIONS : CANTINE-ÉTUDE-GARDERIE**

**Retour à la semaine  
de 4 jours**



**Rentrée des classes :  
Lundi 3 septembre 2018  
à 8 h 30**

**Suivez le guide... les inscriptions sont obligatoires.**

## L'emploi du temps à l'école

	7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
lundi	accueil matin	classe	pause déjeuner	classe	accueil soir/ étude	
mardi	accueil matin	classe	pause déjeuner	classe	accueil soir/ étude	
mercredi	[shaded area]					
jeudi	accueil matin	classe	pause déjeuner	classe	accueil soir/ étude	
vendredi	accueil matin	classe	pause déjeuner	classe	accueil soir/ étude	

## L'étude surveillée

de 17 h 00 à 18 h 00 (avec une prise en charge dès 16 h 30)

L'étude se déroule de 17 h 00 à 18 h 00. L'enseignant confie à l'encadrant les enfants qui restent à l'étude. De 16 h 30 à 17 h 30, les enfants sont dirigés vers le réfectoire où un goûter leur est servi avec le surplus de la cantine selon les disponibilités (laitage, fruit, pain et confiture).

De 17 h 00 à 18 h 00, l'enfant fera ses devoirs sous la surveillance d'un adulte.

**Rappel : il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée.**

A l'issue de l'étude surveillée, l'enfant est repris par les parents ou un responsable déclaré ou conduit à la garderie

## Les accueils du matin et du soir

Les enfants sont accueillis par les Atsem et une animatrice qui ont pour objectif de contribuer à l'éveil des enfants dans le respect du rythme de chacun, de développer l'autonomie et de les aider dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

Des activités variées sont proposées aux enfants pour leur permettre de se détendre, de découvrir des activités ludiques en fonction de leurs envies.

Un goûter est proposé aux enfants à 16 h 30 avec le surplus de la cantine (laitage, fruit, pain et confiture).

La municipalité organise en maternelle et en élémentaire un accueil le :

lundi – mardi – jeudi – vendredi :	de 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 30
------------------------------------	--

 **Dans un souci de régulation des entrées et sorties, l'accès à la garderie du matin ne s'effectuera pas au-delà de 8 h 20.**

☞ **Pensez à inscrire vos enfants au Centre de Loisirs de votre choix le mercredi et les vacances scolaires : se reporter au document de la CCVC**

## La restauration scolaire

Les menus sont élaborés dans un souci d'équilibre alimentaire et de bonne éducation nutritionnelle. Des repas sans porc pourront être servis lorsque la demande aura été formulée lors de l'inscription.

Depuis novembre 2017, la préparation et la livraison des repas sont assurées par la Société ELIOR RESTAURATION dont la cuisine centrale est basée sur CONFLANS STE HONORINE (78).



### RAPPEL DES DELAIS POUR LES MODIFICATIONS DE PLANNING :

- Les annulations de repas peuvent se faire jusqu'à la veille avant 9 h 00 et à J-2 sur le Portail Famille
- Les ajouts de repas peuvent se faire jusqu'au jeudi de la semaine précédente.

## Le Portail Famille

Permet d'effectuer vos réservations/annulations de repas, consulter et payer vos factures, vérifier et modifier vos coordonnées.

Disponible depuis le site de la Ville : [www.cormeilles-en-vexin.fr](http://www.cormeilles-en-vexin.fr) via l'accès rapide ou rubrique « enfance - jeunesse ».

Si vous ne l'avez pas encore, demandez votre identifiant par courriel : [mairie-cormeillesenvexin@orange.fr](mailto:mairie-cormeillesenvexin@orange.fr) Vous pourrez ensuite générer votre mot de passe via le Portail Famille. Le mot de passe est adressé sur l'adresse mail que vous avez fournie lors de l'inscription aux activités périscolaires (cantine-étude-garderie). Nous vous invitons à signaler toute modification d'adresse mail.

☞ En raison des nouvelles règles liées au RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données), nos services n'ont plus accès à votre mot de passe.

## Le paiement des factures :

Une facture unique est émise à terme échu pour l'ensemble des activités. Elle est remise à votre enfant vers le 5 du mois suivant. Un mail d'alerte est également adressé aux familles dès la mise en ligne de la facture. L'échéance est indiquée sur la facture.

### Les modalités de paiement :

Prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal à terme échu ; pour adhérer au prélèvement automatique, il suffit d'en faire la demande auprès de la mairie ou de télécharger les documents sur le site de la commune : [www.cormeilles-en-vexin.fr](http://www.cormeilles-en-vexin.fr) rubrique « Enfance - Jeunesse ».

- Le paiement en ligne : (sauf familles ayant opté pour le prélèvement) **possible jusqu'à la date d'échéance indiquée sur la facture ;**
- Virement bancaire : à effectuer avant la date d'échéance indiquée sur la facture ;
- Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de « Régie Recettes Cormeilles-en-Vexin » à déposer en mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie avant la date d'échéance indiquée sur la facture ;
- espèces : **UNIQUEMENT pour un montant inférieur à 300 € ; faire l'appoint et vous présenter auprès du régisseur de recette en mairie.**